

La Base de données des professions de la santé : foire aux questions

1. **Qu'est-ce que la Base de données des professions de la santé?**

Il s'agit d'une base de données qui fournira des renseignements sur la démographie, la répartition géographique, la formation et l'emploi pour les professions suivantes : audiologistes, podologues, chiropraticiens, hygiénistes dentaires, chirurgiens-dentistes, technologues dentaires, denturologues, diététistes, massothérapeutes, technologues de laboratoire médical, technologues en radiation médicale, sages-femmes, infirmières, ergothérapeutes, opticiens, optométristes, pharmaciens, physiothérapeutes, psychologues, inhalothérapeutes et orthophonistes. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, les réseaux locaux d'intégration des services de santé, les chercheurs, les associations professionnelles et les ordres de réglementation seront en mesure d'utiliser les renseignements recueillis pour orienter les recherches, les politiques et les programmes qui feront en sorte que l'Ontario dispose d'un nombre suffisant de professionnels de la santé dans une variété de disciplines.

2. **Pourquoi avoir décidé de créer cette base de données maintenant?**

Les besoins de l'Ontario en matière de soins de santé augmentent en raison du vieillissement de la population et de la complexité croissante des technologies. Cependant, les renseignements sur les professionnels de la santé sont insuffisants. Nous devons remédier à la situation afin de pouvoir collaborer tous ensemble à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes. Nous avons besoin de ces données afin de soutenir la planification pour les professionnels de la santé ainsi que le système de soins de santé et les personnes qui y ont recours. Voilà pourquoi nous recueillons des renseignements auprès des professionnels de la santé.

3. **Qui est chargé d'élaborer la Base de données des professions de la santé?**

Le ministère collabore avec les ordres de réglementation afin de recueillir des renseignements pour la Base de données des professions de la santé. Le projet est réalisé dans le cadre de ProfessionsSantéOntario, la stratégie provinciale qui vise à doter l'Ontario d'un nombre suffisant de fournisseurs de soins de santé compétents dans un éventail de disciplines.

4. **Comment les données seront-elles recueillies?**

Chaque année, le ministère collectera des données auprès des ordres de réglementation participants. Ces derniers recueilleront des renseignements auprès de leurs membres respectifs au moyen des formulaires d'inscription et de renouvellement annuel. Les ordres organiseront les renseignements et les présenteront au ministère tous les ans en prenant soin de les rendre anonymes (suppression des noms et des coordonnées).

suite...

La Base de données des professions de la santé : foire aux questions

Suite de la page 1

5. **En quoi cette base de données sera-t-elle utile aux professions ou à leurs membres?**

Dans le cadre de la stratégie ProfessionsSantéOntario, le ministère travaille en collaboration avec ses partenaires du secteur des soins de santé afin de bien comprendre les professionnels de la santé. En obtenant des données supplémentaires sur la démographie, la formation et l'emploi de nos professionnels de la santé, nous serons en mesure de répondre à des questions telles que : Avons-nous besoin d'un plus grand nombre de professionnels de la santé? Y a-t-il un nombre suffisant d'emplois? Est-ce que les bons types d'emplois sont offerts? Où la pénurie de professionnels se fait-elle sentir? Les réponses à ces questions permettront de déterminer les problèmes fondamentaux et ensuite les problèmes complexes. Une fois que nous aurons des réponses, nous pourrons apporter des solutions en élaborant des politiques et des programmes.
6. **Dois-je remplir le formulaire en entier?**

En vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, vous devez fournir les renseignements demandés dans le formulaire. En Ontario, tous les membres d'une profession de la santé réglementée remplissent un formulaire semblable à celui que vous remplirez. Il est important de le faire avec soin et de ne rien omettre. Plus les renseignements fournis seront exacts, plus la planification des ressources humaines sera efficace.
7. **Vais-je recevoir un formulaire semblable tous les ans?**

Oui. Il se peut que certaines questions soient différentes et que d'autres soient ajoutées ou supprimées, mais vous recevrez un formulaire semblable que vous devrez remplir chaque année dans le cadre du processus d'inscription et de renouvellement pour votre profession.
8. **Mon nom et mes coordonnées seront-ils communiqués au ministère?**

Votre ordre de réglementation enverra au ministère des réponses anonymes sans inclure les noms ni les coordonnées.
9. **Quels renseignements seront rendus publics?**

Dans l'avenir, les chercheurs du ministère mettront en commun les renseignements de la base de données afin de créer des rapports dressant le portrait de votre profession qui seront accessibles au public, à votre association et à votre ordre de réglementation. Ces rapports contribueront à faire connaître votre profession au public, aux chercheurs et aux décideurs.
10. **Le ministère a-t-il procédé à une évaluation de l'impact sur la protection de la vie privée?**

L'évaluation de l'impact sur la protection de la vie privée sert à déterminer si les renseignements recueillis présentent des risques d'entrave à la vie privée et à recommander des mesures d'atténuation. Le ministère a embauché un consultant indépendant afin qu'il effectue une évaluation de l'impact de la base de données sur la protection de la vie privée, laquelle a révélé des risques minimes. Le ministère s'inspirera des conclusions de l'évaluation pour élaborer la base de données.
11. **Où les données seront-elles stockées?**

Les données seront stockées au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario dans un serveur sécurisé protégé par des pare-feu et des procédures d'authentification.

Établi par :

Division de la stratégie des ressources humaines dans le domaine de la santé, ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Pour obtenir d'autres renseignements, consultez le site www.professionssanteontario.ca